



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**Communiqué de presse**  
*Jeudi 14 décembre 2023*

## **Une aide exceptionnelle de 14 M€ pour continuer, une année de plus, l'aide au maintien à l'agriculture biologique**

**Lors de la signature du Pacte Bio prévue demain, vendredi 15 décembre, Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Jean-Pierre Raynaud, vice-président en charge de l'agriculture, et Virginie Lebraud, conseillère régionale en charge de l'agriculture biologique, annonceront que la Région Nouvelle-Aquitaine pourra, cette année encore, assurer la mise en place d'une aide au maintien de l'agriculture biologique.**

L'**agriculture biologique** est très présente en Nouvelle-Aquitaine, avec une grande diversité de filières. Depuis 2018, la région occupe **la deuxième place au niveau national en surface et en nombre d'exploitations en agriculture biologique** : 378 000 ha, et plus de 9 000 exploitations, soit près de 15 % des exploitations agricoles de la Nouvelle-Aquitaine. En 6 ans, les surfaces conduites avec ce mode de production ont doublé et atteignent aujourd'hui près de 10 % de la surface agricole utile (SAU) néo-aquitaine.

Les bénéfices de l'agriculture biologique sont indéniables pour la restauration de la qualité des milieux naturels. **Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols, à la préservation de la biodiversité et à la création d'emplois** ainsi qu'à **réduire les risques pour la santé des actifs agricoles, des riverains des parcelles agricoles et, bien entendu, celle des consommateurs.** Elle contribue également à la diversité de l'alimentation par la rotation des cultures qu'elle implique.

C'est pourquoi, dès 2017, **la Région avait conclu un PACTE d'ambition régionale** pour le développement de l'agriculture biologique avec la profession agricole et l'Etat, **pacte renouvelé en 2023.** Cette orientation politique a été confirmée au travers de Néo Terra, la feuille de route du Conseil régional en faveur de la transition énergétique et écologique votée en 2019, **qui a été également réaffirmée et renforcée en 2023.**

Après une **croissance de la consommation nationale à deux chiffres** pendant de nombreuses années, la consommation marque le pas depuis 2021 dans un **contexte d'inflation et de ralentissement de la consommation alimentaire globale en France.**

L'agriculture biologique a connu une diminution cette année : **- 2 % par rapport à 2022 en SAU** et en nombre d'agriculteurs. Actuellement, les déconversions augmentent (**environ 600 par an en 2022-2023 contre 320 en 2020**). Face à ces constats, il s'agit de conforter les exploitations actuellement en bio, en tablant sur un redressement rapide du marché par ailleurs soutenu par des aides à la promotion et par l'achat public.

C'est dans cette conjoncture **qu'Alain Rousset, Jean-Pierre Raynaud et Virginie Lebraud annoncent qu'une aide exceptionnelle de 14 millions d'euros permettra de poursuivre, une seconde année de plus en 2024, l'aide au maintien à l'agriculture biologique.** Elle sera réservée aux agriculteurs, spécialisés en agriculture biologique, et qui maintiennent ce mode de production vertueux.

**Dans le contexte actuel, il s'agit d'un choix très fort que d'orienter ces 14 millions d'euros vers l'aide au maintien à l'agriculture biologique.**

*Cette aide est abondée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne (FEADER) et sous réserve du vote favorable des élus régionaux lors d'une prochaine Commission permanente.*

Contact presse :  
Rachid Belhadj  
05 57 57 02 75 / [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)